



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### contraceptifs

Question écrite n° 3189

#### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le baromètre santé 2005 publié par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. En effet, ce baromètre permet de faire le point sur le bien-être et les comportements santé des Françaises et des Français. Plus de 30 000 personnes sont interrogées par l'INPES sur le tabac, l'alcool, les drogues, etc. Selon cette étude, le préservatif reste très utilisé au premier rapport sexuel. L'étude indique que le « recours au préservatif lors du premier rapport sexuel, qui a fortement et régulièrement augmenté entre 1987 et 2002 (de 15,2 % à 86,7 %) reste au même niveau. Parmi les 15-54 ans, 71 % disent utiliser un moyen de contraception. La pilule est la principale méthode citée (57,2 %), devant le stérilet (21,9 %) et le préservatif masculin (20,9 %). De même, si le recours à la contraception d'urgence a augmenté depuis 2000 (date de l'accès libre à la pilule du lendemain en pharmacie) passant de 8,4 % à 13,7 % seules 11,7 % des femmes connaissent le délai maximum d'utilisation de cette pilule (72 heures). En revanche, l'accès libre en pharmacie de la pilule du lendemain est une information qui est bien passée, surtout auprès des plus jeunes ». Aussi il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette publication de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé d'une part et quelles mesures elle compte mettre en oeuvre afin de renforcer l'information quant aux moyens de contraception d'autre part.

#### Texte de la réponse

L'information du grand public et de publics cibles tels que les adolescents et des professionnels de santé constitue l'un des axes de la stratégie d'actions en matière de contraception élaborée par le ministère chargé de la santé, sur la base notamment des recommandations de pratique clinique émises par la Haute Autorité de santé. C'est dans ce cadre que le ministère chargé de la santé a saisi l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé afin qu'il réalise une campagne nationale d'information sur la contraception en vue de favoriser une meilleure utilisation des différentes méthodes contraceptives et de prévenir les grossesses non prévues. Cette campagne, prévue pour se dérouler durant trois années, a été lancée le 15 septembre 2007. Intitulée « la meilleure contraception, c'est celle que l'on choisit », elle est basée sur le fait que plus une contraception est choisie par une femme ou un couple, mieux elle est adaptée et plus elle est efficace. Il est nécessaire qu'au préalable les femmes et les couples soient correctement informés par les professionnels de santé afin qu'ils puissent réellement choisir la méthode contraceptive qui convient le mieux à leur mode de vie. Le dispositif prévoit une campagne grand public qui se compose notamment d'un film télédiffusé, d'une campagne radio, d'un site Internet référent sur la contraception ([www.choisirsacontraception.fr](http://www.choisirsacontraception.fr)) d'une brochure d'information et d'un numéro gratuit depuis un téléphone fixe 0800 235 236. Il prévoit également des campagnes spécifiques en direction des populations prioritaires (adolescents, populations vivant dans les DOM, professionnels de santé). L'ensemble du dispositif fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année 2007 de manière à orienter la campagne ultérieure.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3189

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

**Question publiée le :** 14 août 2007, page 5247

**Réponse publiée le :** 20 novembre 2007, page 7326